

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt le dix juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la commune de VERJON, régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle des délibérations.

Présidence : Monsieur Philippe JAMME, Maire

Présents : Philippe JAMME, Etienne MOREL, Géraud BERTHIER de GRANDRY, Muriel BURDEYRON, Jean BURDIN DE ST MARTIN, Izabela CAZENAVE, Annie CIRELLA, Julien HENRIQUE

Absents Excusés : Mme MULLER Odile, pouvoir donné à M. BERTHIER de GRANDRY Géraud, Mme FARIA Raquel pouvoir donné à Mme BURDEYRON Muriel, Mr GERBALDI Richard pouvoir donné à Mr HENRIQUE Julien

Secrétaire de séance : Mme BURDEYRON Muriel

Le compte rendu du conseil municipal du 4 juin est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

Vote des taux d'imposition des 2 taxes directes locales pour l'année 2020.

Monsieur le Maire présente l'état de notification de la fiscalité directe locale et propose de maintenir les taux votés en 2019 pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-*ACCEPTE* à l'unanimité de maintenir les taux des 2 taxes directes locales pour l'année 2020, soit :

Taxe Foncière Bâtie 8.63 %
Taxe Foncière non Bâtie 29.20 %

- *PRECISE* que le produit fiscal attendu s'élève au montant de 25 825 €.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Maire présente les propositions pour le budget primitif 2020.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget principal de 2020 présenté par le Maire et se traduisant par :

Budget Principal :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice	<u>Dépenses</u>	314 647 €
Recettes de l'exercice (dont (Excédent de N-1 de 135 681,18 €)	<u>Recettes</u>	314 647 €

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice	<u>Dépenses</u>	480 036 €
Recettes de l'exercice (Excédent de N-1 de 44 851,00 €)	<u>Recettes</u>	480 036 €

INFORMATIONS DIVERSES

Demande de permis de construire :

Il est évoqué la dépose, par l'EURL Les Plumes, d'un permis de construire de deux bâtiments agricoles au lieu-dit Les Teppes . Après discussion, il est émis des réserves sur ce permis de construire et des informations complémentaires seront demandées au déposant.

Le Maire avise que l'arrêt de travail de Mme BRIDE Manon est prolongé jusqu'à la fin du mois de juillet.

Après avoir exposé les problèmes de l'entreprise Longepierre pour les travaux de la salle polyvalente, cette entreprise a renoncé au marché. L'entreprise Berry a repris le marché. Le Maire a sollicité le conseil municipal pour approuver le rachat du carrelage acheté par l'entreprise Longepierre pour une somme de 449,64 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a approuvé le rachat du carrelage à l'entreprise Longepierre.

Séance levée à 20h30

Fait pour être affiché le 10 juillet conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Philippe JAMME

